

2024-05-29  
2023-0992

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

(Panneau avant)

# IPCO® PREMIUM 3-WAY XP

**HERBICIDE POUR PELOUSES  
SOLUTION**

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES  
DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES  
ENDROITS ENGAZONNÉS.

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRETCI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**PRINCIPE ACTIFS:**

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g./L  
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine) ..... 100 g./L  
Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g./L Avertissement,

contient l'allergène soja.

**ÉVITER LE GEL**

**NO. D'ENREGISTREMENT: 27846**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 10 litres**

**ATTENTIONPOISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Sas katoon, Sas katchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.

**MISES EN GARDE : Précautions de Manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES**

**ENFANTS.** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail

par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque

ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1395 L IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Liquide) par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

**Précautions à prendre par l'opérateur :** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après l'utilisation du produit enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver promptement et à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection personnelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

**Précautions générales :** Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a renfermé d'herbicide IPCO Premium 3-Way XP pour pelouses pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT :** Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones-tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Veuillez vous référer au livret ci-joint pour une description complète des mises en garde environnementales.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide

médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, la nausée, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer ce produit avec la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Éviter le gel.

**ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE

4

HERBICIDE

(Livret  
détachable)

# IPCO® PREMIUM 3-WAY XP

## HERBICIDE POUR PELOUSES SOLUTION

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES  
DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES  
ENDROITS ENGAZONNÉS.

## COMMERCIAL

### LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

#### PRINCIPE ACTIFS:

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g./L  
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 100 g./L  
Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g./L Avertissement,

contient l'allergène soja.

#### ÉVITER LE GEL

NO. D'ENREGISTREMENT: 27846  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 litres**



ATTENTION

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Sas katoon, Sas katchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.

## INDEX D'ÉTIQUETTE – IPCO PREMIUM 3-WAY XP

<b>Précautions</b>	<b>Section 1</b>	<b>Mode d'emploi</b>	<b>Section 4</b>
<b>Premiers soins</b>	<b>Section 2</b>	<b>Élimination</b>	<b>Section 5</b>
<b>Renseignements toxicologiques</b>	<b>Section 3</b>	<b>Entreposage</b>	Section 6

### SECTION 1 – MISES EN GARDE

**Précautions de Manutention:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. **Vêtements et équipement de protection : Manutention du concentré (mélange et chargement) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1395 L de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Liquide)/ par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur. **Système de transfert :** Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

**Précautions à prendre par l'opérateur :** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après l'utilisation du produit enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection personnelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

**Précautions générales :** Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a renfermé d'herbicide IPCO Premium 3-Way XP pour pelouses pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver à proximité des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture pour la consommation humaine ou animale.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones-tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas appliquer à toute étendue d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS pulvériser directement les plantes ornementales, potagères ou les racines exposées des arbres ou empêcher la dérive de pulvérisation de les atteindre. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

**TOXIQUE** pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Ce produit endommagera les autres plantes à feuilles larges se trouvant à proximité de la zone traitée.

**Lessivage:** Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là

où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

**Ruissellement:**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

**ALLEZ À LA SECTION 2**

**SECTION 2 – PREMIERS SOINS**

**En cas d'empoisonnement**, appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ALLEZ À LA SECTION 3**

**SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, la nausée, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Administrer un traitement symptomatique.

**ALLEZ À LA SECTION 4**

**SECTION 4 - MODE D'EMPLOI**

**GAZON ÉTABLI : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

**Stade du Traitement:** Pour de meilleurs résultats appliquer aux mauvaises herbes en croissance active, mai et début de juin, et fin août et septembre.

**Mauvais es herbes supprimées:** Pissenlit, plantain, lupuline, renoncule, stellaire moyenne, trèfle, paquerette vivace, lierre terrestre, renouée, herbe à la puce, herbe à poux, bourse-à-pasteur, gaillet gratteron, prunelle vulgaire, épervière orangée.

**Taux d'application:** Sur le gazon établi, appliquer 60 mL de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par 100 m<sup>2</sup> dans 10 L d'eau. Superficies plus grandes: 5.5 L de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par hectare dans 300 L d'eau.

Agrostide: Appliquer à demi-dose, soit 30 mL de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par 100 m<sup>2</sup> dans 20 L d'eau en mai ou à la fin d'août et en septembre.

**Fréquence maximale d'application sur le gazon:** Ne Pas effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

**Délai de sécurité après traitement:** Pendant l'application du produit, NE PAS laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges).

**Notes d'application:** Ne pas traiter durant une période de grande chaleur et de sécheresse.

Appliquer à tout moment aux terrains irrigués ou arrosés où les mauvaises herbes ne subissent pas de stress dû à la sécheresse et ne sont pas difficiles à détruire. Le traitement en période de sécheresse ou aux mauvaises herbes soumis au stress donne des résultats médiocres. Ne pas arroser le gazon les 24 heures après le traitement. Ne pas appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre après la troisième tonte. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant de traiter. Ne pas traiter lorsqu'on prévoit de la pluie. Le gazon peut être semé sur un sol traité sans danger une à deux semaines après une application aux taux recommandés. S'assurer d'appliquer la dose voulue à toute la surface à traiter. S'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement des bandes traitées, sans quoi les parties où il y a chevauchement reçoivent trop de solution et il y a alors risque de dommages. Pour pulvériser l'agrostide, n'employer qu'un pulvérisateur à une seule buse. Pour l'agrostide il peut y avoir un léger jaunissement, mais il disparaît après une semaine environ. Ne pas dépasser la dose car l'agrostide pourrait en souffrir ou en mourir.

L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes. NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit se trouver à une distance d'au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

## Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:  
les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.  
Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon de pulvérisation s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon de pulvérisation.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien ou marin d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pelouses	1	0	1	0	3

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide IPCO Premium 3-Way XP, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide IPCO Premium 3-Way XP et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner IPCO Premium 3-Way XP ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.



- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

## ALLEZ À LA SECTION 5

### SECTION 5 – ÉLIMINATION

#### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

## ALLEZ À LA SECTION 6

## SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Éviter le gel.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(l'étiquette de base)

**IPCO®**

### **PREMIUM 3-WAY XP**

#### **HERBICIDE POUR PELOUSES SOLUTION**

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES ENDROITS ENGAZONNÉS.

#### **COMMERCIAL**

#### **LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

#### **PRINCIPE ACTIFS:**

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g./L  
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine) ..... 100 g./L  
Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g./L

Avertissement, contient l'allergène soja.

#### **ÉVITER LE GEL**

**NO. D'ENREGISTREMENT:** 27846  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 10 litres**



**ATTENTION**

**POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Sas katoon, Sas katchewan S7K 3M9 1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.